

Le Monde 20/7 p. 12.

Le pouvoir politique est-il encore au pouvoir ?

DEPUIS une dizaine d'années, de nouveaux acteurs prennent une importance croissante dans le jeu politique : les directeurs des banques centrales, devenues indépendantes, déterminent les choix monétaires des Etats ; les juges, qui multiplient les preuves de leur émancipation, n'hésitent plus à s'opposer aux élus dans leurs différents domaines de responsabilité ; les experts scientifiques imposent leur arbitrage sur des dossiers complexes comme ceux des biotechnologies ; les journalistes contrôlent jalousement l'information livrée au public.

Face à ces pouvoirs qui lui font concurrence, le pouvoir politique - celui des gouvernements et des Parlements - dispose-t-il encore d'une réelle marge de manœuvre ?

Est-il pas réduit à l'impuissance par la montée de ces forces à l'influence grandissante ? Bref, que peut encore la politique ? Cette question est au centre des quinziesmes Rencontres de Pétrarque, organisées à Montpellier jusqu'au 21 juillet par France-Culture et *Le Monde*, dans le cadre du Festival de Radio France. Les hommes politiques eux-mêmes s'interrogent. Ils sont nombreux à manifester leur désenchantement face aux contraintes qui, disent-ils, entravent leur liberté d'action ; et les citoyens, à leur tour, se demandent à quoi sert la politique et s'en détournent, en exprimant, par l'abstention, leur indifférence ou leur mépris.

Comment sortir de cette impasse pour rendre à la politique, expres-

sion de la volonté générale, sa primauté ? Prenons l'exemple de l'économie, thème de la première table ronde de ces rencontres, lundi 17 juillet : à l'époque de la mondialisation et du triomphe des marchés financiers, n'est-elle pas toute-puissante face à la politique ?

Question mal posée, a estimé Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* : Il ne faut pas laisser croire que l'économie est « le mal » et la politique « le bien » ; « de la politique peut naître le mal », a-t-il dit, mais, à l'inverse, « l'économie peut conduire la politique au bien ». La politique ne s'oppose pas à l'économie, a souligné à son tour l'économiste Jacques Généreux. Ceux qui le soutiennent opposent de prétendues lois de l'économie aux lois des hommes.

En réalité, l'économie relève de la politique. Ainsi la globalisation financière n'est-elle pas tombée du ciel : « Ce sont les politiques eux-mêmes qui l'ont instituée », même s'ils se sont abrités derrière les fameuses « contraintes internationales » pour faire passer leurs orientations libérales. La France, a rappelé Jean-Marie Colombani, a décidé, il y a une trentaine d'années, de conduire une politique de désinflation compétitive. La droite et la gauche l'ont poursuivie avec obstination. Elle a abouti à l'intégration dans l'euro. Où est l'impuissance de la politique ?

Le choix ne serait donc pas entre l'économie et la politique, mais entre deux politiques, l'une qui privi-

légie - selon la distinction établie par les philosophes grecs et rappelée par Alain Finkielkraut -, entre « le bien vivre », autrement dit l'intérêt public et le « souci du monde », l'autre qui donne la priorité au « bien être », c'est-à-dire à l'intérêt privé et au « souci de la vie ». Ou encore, selon une terminologie plus actuelle, entre une politique pour le citoyen et une politique pour le consommateur. Entre une politique qui tente de produire « un monde commun », c'est-à-dire un monde de valeurs partagées, comme l'a expliqué le politologue Zaki Laïdi, et une politique qui favorise la logique marchande.

« TROUVER UN POINT D'ÉQUILIBRE »

La mondialisation ne s'identifie pas fatalement à la « marchandisation », a précisé José Bové. Le porte-parole de la Confédération paysanne a montré comment, en Nouvelle-Calédonie, où les Canaques ont obtenu une partie du contrôle des mines de nickel, l'argent allait être réinvesti dans des projets de développement ; en revanche, en Colombie, les multinationales détruisent le pays au nom d'un libre-échange sans frein. Dans un cas, la mondialisation est au service d'un Etat qui se construit ; dans l'autre, elle déstabilise un Etat qui se défait.

L'OMC (Organisation mondiale du commerce), que combat José Bové, ne marque-t-elle pas un progrès dans la maîtrise de la mondialisation ? Non, répond-il, car elle

défend une logique de déréglementation, qui déstructure des pays entiers. L'OMC, estime au contraire la juriste Marie-Anne Frison-Roche, institue des principes de régulation du marché qui vont à l'encontre du libre-échange et surtout, en motivant ses décisions, elle ouvre un espace au débat public. A la différence du GATT, qui l'a précédée, elle sort la controverse des salons feutrés de la diplomatie et prouve que le droit peut aujourd'hui - autrement qu'hier puisqu'il s'exerce désormais en dehors des Etats - contrôler les opérateurs économiques. « L'internationalisation du droit, note une autre juriste, Catherine Labrusse-Riou, permet de faire naître le conflit et de faire entendre la voix de ceux qui ne l'avaient pas. C'est un progrès considérable. »

Pour Zaki Laïdi, la voix des plus faibles ne se fait pas vraiment entendre à l'OMC, car « le droit peut être aussi une arme entre les mains des puissants ». Il s'agit de « trouver un point d'équilibre ». Il s'agit surtout, dit-il, de reconstruire un espace public qui prenne acte du recul de l'Etat et qui associe les nouveaux acteurs. La politique, précise-t-il, doit être bâtie sur trois piliers : l'Etat, le marché, la société civile. Elle doit permettre aux individus de « se réapproprier la mondialisation », comme les groupes sociaux qui ont subi, au XIX^e siècle, la révolution industrielle ont fini par se l'approprier après en avoir été les victimes.

Thomas Ferenczi